

# La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest



Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

REDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73

ABONNEMENTS :

Syndiqués : 3 francs. — Soutien : 10 francs.

## ENNEMIE DES OUVRIERS ! n'est-ce pas ?

Camarade,

Combien de fois n'as-tu pas entendu ce refrain, sans cesse répété par des ignorants, que l'Eglise est l'ennemie du peuple ? Ce sont des mots.

Juge les faits en lisant ce qui suit, et conclus en toute loyauté. La première loi française sur le Repos hebdomadaire a été promulguée le 18 novembre 1814, par le gouvernement français, alors catholique.

La première loi protégeant le Travail des Femmes et des Enfants dans les usines, a été votée le 22 mars 1841, sur l'initiative de catholiques : l'un d'eux est illustre : Montalembert.

La première Coopération de crédit fut fondée à Poligny, en 1880, par un catholique, M. Milcent.

La première Caisse rurale de France a été créée par un curé de campagne, M. l'abbé Raju.

Les premiers Syndicats agricoles ont été fondés par des catholiques, comme M. Emile Dupont pour le Sud-Est, M. de Villeneuve-Trans dans les Alpes et la Provence...

Les premiers syndicats féminins ont été créés, à Paris, par le P. du Lac, jésuite ; à Lyon, par Mlle Rochebillard ; dans l'Isère, par Mlle Poncet, etc.

Les premières créations pour logement ouvrier — avant toute mesure législative — sont dues aux catholiques de « La Grande Famille », de Lyon, exemple suivi à Lille, Pantin, Miramas, etc... Leur plus actif propagandiste en France fut également un catholique : M. Lardur-Bequerel.

Les premières crèches pour les petits enfants des ouvriers ont été instituées, vers 1840, par un grand chrétien, M. Firmin Marbeau, père de l'ancien évêque de Meaux. Il y en a maintenant plus de 500 en France.

Les premiers Jardins ouvriers ont été organisés à Sedan, en 1891, par un catholique, Mme Hervieu, et à Saint-Etienne, par le Jésuite Volpette, et organisés par la Ligue du coin de terre et du foyer, de l'abbé Lemire. Au dernier Congrès International, à Bruxelles, en septembre 1931, on pouvait relever pour la France, ces chiffres magnifiques : 450.000 jardins occupant une superficie de 9.000 hectares et ayant apporté plusieurs centaines de millions de produits divers à des ménages ouvriers. — A son Congrès de 1926, la Ligue du coin de terre et du foyer, qui présidait l'abbé Lemire, pouvait fièrement citer 180.000 jardins ouvriers.

Le premier Ministère du Travail d'Europe a été institué, le 25 mai 1895, par un gouvernement catholique, le gouvernement belge...

Les Caisses de compensation, d'où sont sorties les allocations familiales, ont été inspirées par une initiative catholique, celle de M. Romanet, directeur des usines Joya, à Grenoble.

N'est-ce pas d'un groupe de parlementaires catholiques (Albert de Mun, Lerolle de Gaillard-Bancel, Plichon, de Ramel, Lemire, etc.), que sont parties presque toutes les initiatives des projets de lois sociales ?

Par exemple : en 1889 : sur les Assurances Sociales ; en 1890-91 : sur le travail des femmes et des enfants ; en 1891 : sur la caisse de retraites et de secours contre la maladie et la vieillesse ; sur les accidents, l'assurance obligatoire et les caisses corporatives ; en 1893 : sur les saisis-arrests de salaire ; sur les accidents du travail... ; en 1894 : sur l'arbitrage. — Ils traitent aussi de la participation aux bénéfices, de l'intervention de l'Etat, etc... ; en 1895 : sur l'extension de la capacité syndicale, la création de logements ouvriers, d'écoles professionnelles, d'asiles pour l'enfance et la vieillesse... Etc., etc. La liste pourrait s'allonger indéfiniment. Ces années-là et les suivantes, toutes les réformes y passent : projet de retraite, limitation des heures de travail, assurances sociales, repos hebdomadaire, demaine anglaise, bien de famille...

Et tous ces projets aboutissent — en général, il est vrai, sous d'autres noms. Mais la justice oblige à dire qu'ils furent dans leur ensemble, à l'origine, inspirés, présentés et soutenus par des catholiques.

Les socialistes de bonne foi, d'ailleurs, reconnaissent volontiers qu'ils ne furent ni les premiers, ni les seuls à s'occuper des intérêts de la classe ouvrière. (M. Albert Thomas le redisait dans son rapport de 1928. Et M. Héliès, député socialiste, le 25 août 1930, rappelait à la Chambre que l'un des premiers promoteurs des Assurances Sociales avait été Albert de Mun).

Je cite encore, dans cet ordre d'idée, l'abbé Brauns, ministre du Travail en Allemagne pendant huit ans (il nous en a fallu 7 en France dans le même temps !) ; l'abbé Vass, décédé en septembre 1930 et qui était ministre du Travail, en Hongrie, depuis plus de neuf ans ; Mgr Nolens (hollandais), élu, pour 1926, Président de la Confédération internationale du Travail à Genève ; Mgr Korochetz, chef du groupe populaire slovène, à plusieurs reprises Président du Conseil ou Ministre de l'Intérieur en Yougoslavie ; Mgr Luytgaers, secrétaire général de la fameuse Ligue des Paysans Belges (Boerenbond), depuis 25 ans ; Mgr Kass, Président du Centre allemand, etc...

As-tu jamais lu les innombrables lettres des papes et des évêques sur ce sujet ? On en pourrait faire un gros volume.

Connais-tu en particulier la célèbre lettre de Léon XIII sur la Condition des ouvriers (Rerum Novarum), où il prend la défense des travailleurs, courbés « sous un joug parfois servile », aux prises avec « une misère imméritée », et fait un devoir aux patrons de donner à leurs ouvriers un juste salaire, c'est-à-dire un salaire raisonnable, leur permettant de vivre décemment, eux et leur famille ? — Et celle de Pie XI qui lui fait suite, (Quadragesimo Anno), dont la « Vie du parti » du 5 octobre 1931 (Supplément du « Populaire ») disait : « document curieux qui montre que le souverain pontife n'ignore rien de l'agencement du monde moderne et qu'il connaît mieux que personne l'édifice social érigé par la bourgeoisie capitaliste ». — Oui il faut avoir lu cela et nos tracts qui en parlent. Et aussi la « Lettre sur les Syndicats » à Mgr Liénard, de 1929. Ce sont des documents capitaux, qu'il n'est pas permis d'ignorer quand on parle de ces choses-là.

Enfin, n'est-ce pas surtout pour la consolation et le secours des familles ouvrières que l'Eglise a institué ces admirables Congrès : Les Sœurs de Charité, les Petites Sœurs des Pauvres, les Petites Sœurs de l'Assomption, et tant d'autres ?...

N'oublie pas qu'en 1901 (par conséquent, avant la persécution religieuse), les Sœurs de diverses Congrégations hospitalisaient en France dans leurs hôpitaux : 114.200 assistés ; dans leurs orphelinats : 60.225 ; dans leurs maisons de refuge : 11.815 ; dans leurs asiles d'aliénés : 14.361, soit au total : 200.600 malheureux déshérités de la vie.

Is étaient soignés gratis et par dévouement, c'est-à-dire avec soin, avec affection, avec abnégation.

L'Eglise qui t'a tiré de la servitude, travaille sans cesse au perfectionnement de la Société, et au mieux-être de la classe ouvrière.

Traiter d'ennemie du peuple, l'Eglise catholique qui a suscité de telles initiatives et de tels dévouements, c'est plus qu'une calomnie, c'est une indignité !

## LES GRÈVES EN BELGIQUE

Les mois de juin et de juillet ont été marqués par de grandes grèves en Belgique. Déjà, fin de mai, cette grève générale s'était déclenchée parmi les travailleurs du port d'Anvers mais, cette grève n'a pas eu d'influence directe sur le grand mouvement qui s'est développé et précipité à partir du 11 juin. Ce sont les grèves françaises et les résultats auxquels elles aboutirent qui occasionnèrent leur déclenchement.

L'état d'esprit était d'ailleurs mal disposé chez les travailleurs et le résultat des élections, qui avaient favorisé les partis extrémistes avait accru leur énerverment.

La grève débuta le 11 juin dans la région de Liège et elle se précipita dans toute la Wallonie où la grève devint générale dans l'industrie au bout de quelques jours. Elle s'étendit en Flandre dès le 15 juin et 2 jours plus tard, elle se développait dans l'industrie textile.

Du 21 au 23 juin, il y avait certainement 600.000 travailleurs en grève parmi lesquels figuraient tous les mineurs, les textiles, les travailleurs de la pierre et l'immense majorité des métallurgistes.

Quelques grèves éclatèrent dans les banques surtout à Bruxelles.

Ces grèves se déclenchèrent sans l'autorisation préalable des syndicats, parfois contre leur avis mais une fois le travail cessé, les grévistes vinrent se placer immédiatement sous l'autorité de leurs syndicats qui assumèrent la direction du conflit, conduisirent les négociations et les firent aboutir.

Les syndicats chrétiens et socialistes étaient d'ailleurs prêts pour cette mission. Avant même que la grève éclate, ils avaient chacun élaboré leur programme de revendications et le 13 juin ils s'étaient mis d'accord sur un programme commun. C'est la première fois en Belgique que les deux grandes organisations syndicales groupant ensemble près de 1 million de membres, s'entendent sur un programme commun.

Les points figurant dans ce dernier se trouvaient déjà inscrits au programme de chacune des deux organisations hormis les allocations familiales qui se trouvaient au programme des syndicats chrétiens seulement.

Aucune des deux organisations n'acceptait donc le programme de l'autre, hormi ce qui concerne les Allocations Familiales.

Les points du programme étaient les suivants :

- 1) Réadaptation des salaires, garantie du minimum quotidien de 32 francs, relèvement des allocations familiales ;
- 2) congés payés ;
- 3) garantie du libre exercice du droit syndical brimé par de nombreux patrons ;
- 4) la semaine de 40 heures ;
- 5) l'amélioration des règlements du chômage ;
- 6) application stricte des lois sociales.

Il est intéressant de signaler que si un accord s'était établi entre syndicats socialistes et chrétiens sur un programme commun, chaque organisation restait souveraine pour fixer les moyens à mettre en œuvre pour le réaliser.

(Lire la suite en 4<sup>e</sup> page.)

## Femmes et Machines !

Où êtes-vous, jeunes filles et femmes d'antan, groupées les soirs d'hiver dans le cercle d'or de la lampe familiale, et causant dans la paix souriante et douce du foyer...

La machine... Amie ?

La machine ? C'est l'auxiliaire du travailleur. Elle doit lui éviter la fatigue des gros efforts qui, purement musculaires, peuvent être reproduits mécaniquement.

Finie le temps où l'homme chargeait seul de lourdes pierres ! La machine est là qui prend l'énorme masse et la soulève.

...Ou Ennemie ?

En fait, elle l'écrase de son bruit l'affole par son mouvement parfois si rapide. Au lieu de le libérer elle le rend esclave.

Une enquête faite par les syndicats féminins chrétiens des Capucines de Paris, nous fait voir de très près les conséquences néfastes du travail des femmes aux machines.

Homicide point ne sera !

Il y a les accidents qui proviennent dans les usines, malgré l'attention des ouvrières ou quand celle-ci, après plusieurs heures d'efforts, est lasse.

Il y a pour les machines à imprimer, à côté du maniement très dur, la fatigue du bruit et les dangers des intoxications.

Il y a la trépidation usante... l'écroulement moral qui accompagne fatalement le travail à la machine, etc...

Les souffrances qui naissent de la machine

L'enquête auprès des docteurs et des assistantes sociales ne fait que confirmer les aveux des ouvrières elles-mêmes.

Vertiges, syncopes, après plusieurs années de machines comptable chez une jeune fille délicate.

Fatigue nerveuse causée par le travail intensif chez les téléphonistes, calculatrices, les ouvrières en confection et les dactylographes.

Maladies et lésions des organes génitaux amenés par le surmenage.

Cœur fatigué par l'effort musculaire intense.

Estomac déséquilibré par l'irrégularité et la précipitation des repas.

Asthénie ou faiblesse générale avec menace de tuberculose.

Courbature du dos et mal aux reins, allant jusqu'à la tuberculose des reins, etc...

La machine est-elle toujours coupable ?

Non ! Si nous exceptons les machines dont le maniement très dur ne devrait pas être confié aux femmes, nous reconnaissons que presque toujours, ce qui constitue le surmenage dangereux c'est : le bruit continu, « la mauvaise organisation des tâches ».

Oh passer vos VACANCES ? A la Mi-Cotière Maison de repos ouverte toute l'année à OUDON (Loire-Inférieure)

Notes d'un prolétaire

## Sur l'autre... « Tas »

Il y a eu (curieuse innovation) des « grèves sur le tas ». La profession c'est, intimement liée, le capital, l'intelligence et le travail.

Que l'un de ces trois collaborateurs (et on a trop souvent oublié, mécomu et bafoué cette collaboration) fasse défaut et tout l'édifice professionnel s'écroule... entraînant avec lui, d'immenses misères.

Il saute donc aux yeux que le capital, l'intelligence et le travail au bénéfice d'un accord loyal, d'une entente sans réserves, d'une rétribution également profitable à tous, fassent bon ménage.

La profession en particulier et la société en général en profiteront. On n'aura pas de peine à comprendre, dès lors, que nous n'admettions pas la désertion de l'un ou de l'autre de ces collaborateurs piliers de la profession.

Si donc, nous demandons au travail, dont nous sommes les défenseurs nés, de remplir, dans la profession, sa part entière de devoirs nous sera-t-il pas permis d'exiger respectueusement la même discipline du capital et de l'intelligence ?

Qui certes, les temps sont durs ! L'ouvrier, plus que quiconque et depuis très longtemps, en suit

ganisation des bureaux et ateliers, mauvais éclairage mauvaise aération », la durée trop longue ou sans arrêt du travail.

La presque totalité des travailleuses aux machines... nous disent que : « la machine épargne la fatigue cérébrale et corporelle, toutes les fois que son usage en est bien réglé. »

Comment défendre nos compagnes qui travaillent aux machines ? Obtenir l'interdiction : — du travail à la chaîne.

— de certains travaux : dans les usines métallurgiques (maniement trop pénible) et dans les produits chimiques.

— Puis, que les femmes qui travaillent aux machines jouissent d'un temps de repos le matin et l'après-midi.

— Ou bien travaillent moins de 8 heures.

— Ou, en tout cas, aient des vacances annuelles assez longues.

— Chaque fois que cela est possible, que le travail aux machines se fasse par roulement. Le travail alterné évite l'écrasante fatigue.

Enfin, partout une meilleure installation : ici, par exemple une lumière suffisante, une parfaite aération ; là, des sièges convenables mettant l'ouvrière à une hauteur par rapport à son travail, ou lui permettant par un dossier, bien compris de se reposer. Ailleurs, dans la construction des usines, les ingénieurs ne pourraient-ils faire des assises (en ciment armé) empêchant les trépidations si noyées ?

Qui pourra les défendre ? Qui va préparer la loi bienfaitrice ? En obtenir la promulgation, en surveiller l'application ?

Et notre dernier numéro de Jeunesse et Travail, nous a montré qu'il accomplissait sa tâche merveilleusement, malgré les difficultés des temps actuels.

Jeunes qui travaillez aux machines, allez à votre syndicat : apportez-lui des renseignements précis, des suggestions même.

Faites-le fort par vos adhésions nombreuses, afin qu'il puisse vous défendre mieux chaque jour.



En promenade syndicale

## Le vrai visage de la C. G. T.

M. Léon Jouhaux, au Comité national de la C. G. T., tout en se prétendant attaché à la liberté syndicale, s'est flatté d'éliminer, « par la propagande », le syndicalisme chrétien. On ne saura donc nous en vouloir d'user des mêmes armes à l'égard de la C. G. T.

Nous pensions qu'il y avait mieux à faire, présentement, que de polémiquer, mais puisqu'on nous jette un défi, nous le relevons !

En toute loyauté, nous n'interprétons pas les textes afin que l'on ne nous accuse pas de les solliciter.

Voici donc les passages essentiels de la résolution votée par le Congrès de Lyon de la C. G. T., en 1920, et qui a précisée la position doctrinale, en matière économique et sociale, de la C. G. T. Nous avons mis, en face, les textes adoptés par la C. F. T. C., sur les mêmes matières et à la même époque :

### C. G. T.

Article 2 des Statuts

La C.G.T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

### Extrait de la résolution votée par le Congrès de Lyon (1919)

Née de la lutte de classes, expression complète de la situation faite au prolétariat, s'inspirant dans son action et dans son objet de la défense des intérêts professionnels et du développement complet du droit au travail, l'organisation ouvrière répète que son but essentiel est la disparition du patronat et du salariat. La lutte de classes, elle la constate comme un fait dont elle entend tirer toutes les conséquences. Cette lutte ne pouvant prendre fin qu'avec la suppression de toutes les classes, de tous les privilèges économiques et sociaux, doit aboutir à une organisation nouvelle de la collectivité. Participation égale de tous aux charges et aux droits que les rapports nécessaires des hommes font naître — tel est le principe initial sur lequel le mouvement ouvrier entend instaurer un régime nouveau. Il réalisera celui-ci suivant ses conceptions propres avec les organismes qu'il aura lui-même créés et dont le caractère essentiel doit être de donner aux forces de production la direction et le contrôle de l'économie collective ; créateur de toutes les richesses, élément qui commande l'activité, le travail entend être tout parce que les autres facteurs de la société ne sont que ses subordonnés ou ses parasites.

Ainsi, sans qu'aucune équivoque puisse être possible, le syndicalisme déclare qu'il est dans son origine, son caractère présent, son idéal permanent, une force révolutionnaire.

### LA CHARTE D'AMIENS

Imprégné de ces principes et de ce but, le congrès fédéral de Lyon rappelle et reprend les termes de la résolution d'Amiens qui déclare :

« Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la C.G.T. :

« La C.G.T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

« Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;

« Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : « Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'aug-

### C. F. T. C.

Article premier des Statuts (5<sup>e</sup> par.)

...Elle (la C. F. T. C.), entend réaliser ces transformations (nécessaires pour que règnent les principes de justice et de charité chrétiens), non par la lutte des classes, mais par l'éducation et la collaboration des éléments producteurs, réunis dans des groupes distincts reliés par des organismes mixtes où l'indépendance et les droits de chacun d'eux seront respectés.

### Extrait de la déclaration adoptée par le 1<sup>er</sup> Congrès (1920)

L'organisation corporative doit grouper les divers éléments de la production en associations séparées jouissant d'une indépendance absolue mais reliées par des commissions mixtes. Elle est indispensable à assurer l'équilibre et l'harmonie des forces productrices et la juste appréciation de leurs droits.

Cette organisation doit se réaliser en toute liberté, travailleurs et employeurs devant pouvoir se grouper comme ils l'entendent, en tenant compte de leurs affinités, et sans qu'un organisme quelconque puisse prétendre à l'hégémonie.

L'association syndicale sous toutes ses formes : syndicat, fédération, confédération, a pour but essentiel, en ce qui concerne son action professionnelle, de poursuivre la satisfaction des besoins légitimes des travailleurs et de défendre leurs justes revendications.

Le contrat de travail, conclu autrefois de personne à personne entre le patron et l'ouvrier, tend de plus en plus, par suite de l'extension et de la concentration de l'industrie, à devenir collectif. Les règlements de la profession, édictés autrefois par la corporation, prennent maintenant la forme de mesures législatives votées par les Parlements. Les intérêts économiques, autrefois limités à la cité, débordent aujourd'hui du domaine national lui-même et font l'objet d'ententes internationales. Il est donc nécessaire que l'action syndicale se développe en même temps que les intérêts dont elle a la charge, qu'elle agisse auprès des organisations patronales, des assemblées parlementaires et des pouvoirs publics, et qu'elle s'associe au mouvement international de protection du travail.

Mais, tout en poursuivant son action professionnelle sur ces divers terrains, l'organisation syndicale devra rester entièrement indépendante de toute action politique ou religieuse ; elle ne devra dans aucun cas, même dans le but de faire triompher un intérêt de classe, se dresser contre l'intérêt général de la nation.

L'homme est, grâce à son intelligence, l'élément primordial de la production. Sans l'intervention de l'intelligence humaine, le capital n'est qu'une force inerte, assimilable aux forces naturelles, et le travail qu'un acte machinal improductif. Il importe donc, autant à la stricte justice sociale qu'au développement économique, que la production permette le libre développement de la personnalité de l'homme, condition indispensable du développement de son intelligence.

(Lire la suite en 4<sup>e</sup> page.)

## L'Internationale Syndicale Chrétienne

(I. S. C.) La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens vient de réunir son Conseil, qui comprend des représentants des Confédérations nationales affiliées et des Internationales professionnelles chrétiennes, à Luxembourg, sous la présidence de Henri Pauwels (Belgique).

Dans son rapport moral, le secrétaire général, Serrarens, a pu constater que les effectifs totaux du mouvement syndical chrétien international s'élevaient à 1.109.341 membres.

Le rapport contenait un aperçu sur l'activité de l'Internationale et sur celle des Centrales nationales.

Quant à l'activité de ces dernières, notons quelques faits les plus remarquables : publication du plan de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, l'acquisition d'un fonds considérable pour la lutte contre l'extrémisme et l'aide aux jeunes chômeurs par la Confédération des Travailleurs Catholiques des Pays-Bas. En ce qui concerne la demande d'affiliation de la Z. Z. P. (Centrale des Associations professionnelles polonaises) qui comprend environ 156.000 syndiqués, le Conseil a délégué ses pouvoirs au Bureau de la C. I. S. C. (Lire la suite en 4<sup>e</sup> page.)

UNE CONSIGNE : Propagande individuelle — « Il faut que j'amène quelqu'un au Syndicat ce mois-ci. »

As-tu payé ta cotisation de ce mois ?

As-tu payé ta cotisation de ce mois ?

# BELLE JARDINIERE

PARIS

La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants

PARIS

Seule Succursale dans la Région : **NANTES**

12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.78  
Chèques Postaux : 83.20

## DANS NOS FAMILLES

### NAISSANCES

Daniel, fils de Crozier Pierre, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.  
Jean, 2<sup>e</sup> enfant de notre camarade Godin Edouard, du Centre National des Voyageurs et Représentants de Nantes.  
Michel, 1<sup>er</sup> enfant de notre camarade Aupetit Pierre, du Syndicat des Employés de Nantes.  
Léonie, fille de Joalland Albert, du même syndicat.  
Simone, fille de Goulard Robert, du Syndicat des Employés de Saint-Nazaire.  
Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

### MARIAGES

Mlle Denise Gaufrin, du Syndicat des Dames Employées de Nantes, et M. Armand Trottin.  
Mlle Marie Lelièvre, du même Syndicat, et M. André Baron.  
Mlle Andrée Labrousse, du même Syndicat, et M. Francis Goger.  
Mlle Jeanne Boutin avec M. Pierre Franguel, des Employés de Nantes.  
Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

### DECES

M. David, père de Mlle Marguerite David, du Syndicat des Dames Employées de Nantes.  
Mme Morillon, grand-mère de Mlle Kersulek, du même Syndicat.  
Mme Le Flem, fille de Mme Théophane, du Syndicat des Ouvrières à domicile de Nantes.  
M. René Le Noach, du Syndicat du Personnel Municipal de Nantes.  
M. Drure, beau-père de notre camarade Jean Brisson, du Syndicat des Mines de fer de la Brutz.  
La petite Hélène, fille de Pierre Hervy, trésorier du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.  
Pâqueron Clément, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.  
A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

## A Nantes

### Syndicat professionnel du Personnel Municipal

#### Pour la défense de nos droits

Il ne s'agit pas ici de revenir sur la question du réajustement des traitements, en fonction du coût de la vie, car nous espérons que le jour où ces lignes paraîtront les travailleurs municipaux auront leur « pouvoir d'achat » en harmonie avec celui de tous les travailleurs nantais.  
Ce qui nous préoccupe, c'est la vague de « travaux supplémentaires » qui déferle sur le personnel municipal.

Loin de nous la pensée de discuter des ordres ou de la réelle nécessité de tel ou tel travail, nous nous considérons comme d'humbles serviteurs de la fonction publique, mais... il y a tout de même un mais, il est des mesures sociales, et pas des plus récentes, édictées en faveur des travailleurs, qui assurent pour tout travail accompli en dehors des heures normales, une majoration variable selon que le travail a été effectué à une heure ou un jour anormal.

Or l'Administration à qui nous avions déjà adressé une requête dans ce sens, a établi deux catégories de travaux supplémentaires, savoir : les travaux accidentels et les travaux inhérents à la fonction et qui se reproduisent d'une façon régulière et prévue d'avance. Les premiers doivent être compensés par un repos d'une durée majorée ou par une rémunération selon un tarif établi à cet effet. Les seconds doivent être compensés par un repos d'une durée égale sans majoration ou à défaut par l'application du tarif ci-dessus indiqué.

Considérant : 1° que le dit tarif est inférieur aux taux normaux ; 2° que les travaux supplémentaires auxquels nous avons fait allusion dans une seconde requête n'étaient pas prévus étant l'objet de récentes décisions ; 3° que l'Administration ne doit pas calculer d'après la titularisation du personnel ouvrier pour la rémunération d'un travail exigeant plus de sujétion que celui, normal, qui était accompli au moment où l'ouvrier fut titularisé, nous avons demandé à l'Administration de bien vouloir accorder en sus d'un repos compensateur d'égale durée, des majorations de salaires d'un taux correspondant aux heures et jours où des travaux supplémentaires auront été effectués.

Nous adressons également à l'Administration une protestation contre la récupération des pertes de temps subies par intérimaires.  
La aussi, le calcul d'après la titularisation provoque une certaine injustice.

Pour le Conseil Syndical, R. GLOTIN.

## Cours Professionnels

### Cours du jour

Ces cours s'adressent aux jeunes filles désireuses de se préparer, dans un temps aussi court que possible, à l'exercice d'une profession de bureau dans le commerce, l'industrie, la banque, ou chez les hommes d'affaires.  
Cette formation professionnelle, absolument nécessaire, s'adresse tant aux jeunes qui viennent de terminer leurs études primaires ou primaires supérieures, qu'à des travailleuses d'autres professions que les difficultés actuelles obligent à changer d'emploi.  
Les cours ont lieu chaque matin, 8, rue de Bel-Air, de 8 h. 30 à 11 h. 30. Chaque série de cours dure cinq mois et comprend l'enseignement complet de la sténographie et de la dactylographie, des éléments de correspondance commerciale, d'arithmétique commerciale et de comptabilité. Ils préparent aux certificats d'aptitude professionnelle de sténo-dactylo et d'écro-comptable.

A l'issue des cours, le bureau de placement du Syndicat des Employés s'occupe activement du placement des élèves.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser 8, rue de Bel-Air, de 9 heures à 11 heures.

### Reouverture des cours

Elle aura lieu le lundi 19 octobre. Des affiches et des communiqués dans la presse donneront en temps voulu les renseignements utiles.

Les inscriptions seront reçues à partir du 15 septembre, de 18 à 19 heures.

### Distribution des Prix

La date en est fixée au dimanche 11 octobre. Bien retenir cette date. La presse locale en publiera le programme en temps utile.

## A tous nos Syndiqués et Amis

Retenez bien cette date : **DIMANCHE 25 OCTOBRE, Salle Saint-Michel**

La Commission des Temps Libres organise une **GRANDE SEANCE THEATRALE**, avec le concours de l'excellente troupe « Comedia », qui jouera :

**POUR LA COURONNE**  
drame en 5 actes de François COPPEE au profit de l'UNION NANTAISE.

Nous espérons que tous nos amis et sympathisants viendront nombreux applaudir les acteurs de « Comedia » et nous donner ainsi des encouragements pour l'avenir.

## Sortie des Syndicats chrétiens à Quihieix

L'embarcadere du quai de Versailles, par ce premier dimanche ensoleillé, avait retrouvé son animation des beaux jours. Dès 8 h. 30, le bateau magnifiquement décoré de guirlandes multicolores s'empressait rapidement. Un grand nombre de syndiqués avaient déjà pris place pour le départ, tous étaient gais et souriants à la pensée de la splendide journée qui allait commencer, journée que le soleil avait enfin daigné favoriser de ses rayons.

A 9 heures précises, au milieu des accents retentissants de la musique « La Sirène », le bateau majestueusement levait l'ancre pour la longue croisière.  
Les ponts de la Mothe-Rouge et de la Torrière nous virent successivement passer, puis à la Jonnelière arrêt pour l'embarquement de nos camarades les syndiqués des Bâtiments, qui furent accueillis aux sons éclatants du chant des Travailleurs Chrétiens, que les voutes du pont de la Jonnelière répétaient ensuite en écho.

Puis les rives verdoyantes de l'Erde charmèrent nos yeux. St-Joseph, Port-la-Blanche, La Chapelle-sur-Erdre, Gâchet et son château, puis Sucé-Plage retentirent successivement de nos éclats joyeux. Enfin, ce fut l'arrivée triomphale au débarcadere de Quihieix qui avait revêtu à cette occasion une parure de fête.  
La Municipalité de Quihieix, au grand complet, attendait les arrivants, puis ce fut les discours d'usage de bienvenue et la traditionnelle remise de décorations par le Maire en personne.

Midi sonnait au clocher voisin, c'est l'heure du déjeuner ; toute la bande joyeuse des syndiqués s'éparpilla dans la prairie et chacun de vider son panier et de manger avec un appétit que le voyage et le grand air avaient passablement excités.  
Après la sieste de rigueur, ce fut l'heure des réjouissances. Un tour de chant qui nous donna l'occasion d'applaudir des artistes, commença le spectacle. Ensuite des courses à pied, en sac, les courses à l'œuf donnèrent à chacun l'occasion de montrer ses talents sportifs. Grands et petits, jeunes et vieux, tous y participèrent au grand plaisir des spectateurs.

Le jeu des boulines, les pots cassés et les tartines de confiture termina cette série d'attractions. Puis une sauterie champêtre s'engagea, au son des airs entraînants que la « Sirène » nous prodigua sans relâche.  
Hélas ! les moments même les meilleurs ont une fin et c'est avec regret qu'il fallut songer à regagner le bateau pour partir et quitter ce petit coin enchanteur.

Le retour fut marqué d'une joyeuse animation, sur les bateaux les chants succédant à la musique et ainsi le débarcadere du Pont Saint-Michel nous accueillit à nouveau. Un défilé, musique et autorités en tête, nous conduisit jusqu'au Syndicat de la rue de Bel-Air, et c'est avec un réel regret que nous nous séparâmes en formant le vœu de nous retrouver encore plus nombreux l'année prochaine pour revivre cette belle journée qui nous a fait oublier pendant un court moment les durs soucis de notre vie de travailleurs.

Les photos prises au cours de la promenade par M. Paul Trosley, photographe, 6, rue Evêque Emilien, sont en vente au Siège du Syndicat, 10, rue de Bel-Air.

## A St-Nazaire UNION LOCALE

### Nouvelles maisons accordant la réduction

A la demande de nombreux camarades des environs de Pontchâteau et de Missillac, nous avons demandé à un certain nombre de commerçants de ces deux villes d'accorder des réductions sur présentation de la carte syndicale.

Nous n'en doutons pas, nos camarades sauront tirer tout le bénéfice de ces avantages spéciaux. Ils répercuteront ainsi, parfois largement, leurs cotisations. Et puis, n'y a-t-il pas là un argument précieux pour la propagande. Camarades ! Servez-les, vous verrez si vous ne réussissez pas mieux auprès de certains. Allons, un petit effort et amenez-nous des recrues.  
CHAUVÉ

PONTCHATEAU	
Plaisance, tissus, confection...	5%
E. Le Névé, bijouterie, horlogerie	5%
J. Guérin, ameublement, quincaillerie	5%
Albaret, coutellerie, parapluie	5%
Billy, chaussures	5%

MISSILLAC	
Poitevin, chapellerie	5%
L. Moy, chaussures	5%
L. Fréour, chaussures	5%
Rabillard, vélos, motos, machines agricoles	5%
Coquet, quincaillerie	5%
Sarzaeu, modes, bijouterie	5%
Jagu, sabotier	5%
R. Glotin, mercerie	5%
J. Lucas, sabotier	5%
Gouraut, quincaillerie	5%

N.B. — Quelques commerçants ont réservé leur réponse, nous ferons connaître leur nom après acceptation.

## Après le conflit

A la suite de la grève de la Métallurgie nazairienne, nos syndiqués se sont retrouvés en nombre considérablement accru au cours d'une série de réunions générales organisées dans nos sections de Saint-Nazaire, Méan, Saint-Malo, Saint-Joachim, La Chapelle-des-Marais, Missillac et enfin Trignac.  
Notre ami Chauvé, toujours sur la brèche malgré ses lourdes charges, a su tirer comme il convenait les conclusions de ce douloureux conflit, analysant son origine, sa conduite et ses résultats.

Son origine d'abord si obscure puisque les meneurs de cette grève ont bien eu soin de se camoufler et d'en faire retomber le poids sur l'ensemble des ouvriers. Que n'a-t-on pas dit à ce sujet ! Nos astucieux gréviculteurs n'ont-ils pas eu l'audace, à certains moments où la situation semblait sans issue, d'en charger le Syndicat Chrétien ! Mais cela n'a pas pris. En grande majorité, les ouvriers savent où sont ceux qui les ont précipités bien inutilement dans cette lutte maladroite.

De la conduite des pourparlers, des conditions de l'occupation, il y aurait beaucoup à dire. Chacun gardera longtemps ses pénibles impressions de grève sur le tas. Nous avons goûté en ces jours les douceurs de la dictature rouge. C'est quelque chose, car enfin nous sommes désormais avertis.

Quant aux résultats, s'ils sont appréciables pour les professionnels, encore que bien chèrement achetés, ils sont tout simplement dérisoires pour les manœuvres et petites payes en général, si bien que ces perpétuels défavorisés ont fait un sacrifice considérable en pure perte. L'application pure et simple des accords Matignon, ainsi qu'ils étaient prévus, leur eût été plus profitable.

Avant de porter un jugement définitif sur ces événements, il faudra attendre que soient complètement

terminés les discussions en cours et que soit intégralement appliqué le nouveau contrat. Mais d'ores et déjà on peut prévoir pour certains de grosses désillusions. J. TERRIEN.

## A Indret

### Au cours du mois

Au cours de ce mois écoulé, fertile en événements, notre activité syndicale a joué son rôle comme il convenait à tout groupement qui doit chercher à mieux se faire connaître.

Le 2 août, nous voyons l'application, dans les ports et arsenaux de la marine, de la semaine de 40 heures. Notre syndicat a été consulté par la Direction au sujet des heures d'entrée et de sortie. Certains camarades se trouvent encore très étonnés, malgré cette majorité que nous pouvions avoir que la rentrée ait lieu à 7 h. 30.

Mais pour l'instant nous ne voyons qu'une chose, que la semaine de 40 heures apporte à tous beaucoup plus de loisirs et permettra surtout de pouvoir faire embaucher dans nos établissements un certain nombre de chômeurs, c'est d'ailleurs notre plus vif désir.

Pour les loisirs, cela permettra à certains de venir nous aider et travailler à nos œuvres syndicales.

nos camarades sauront certes, saisir un peu de ces loisirs.  
Lors d'une récente visite à l'Établissement, M. Blanche, Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine Militaire, a bien voulu nous recevoir au cours d'une audience qu'il réservait aux divers délégués des différentes organisations.

Notre camarade Boullery, et votre serviteur, y furent reçus les premiers. Nous nous sommes permis d'exposer au ministre, différentes améliorations à apporter au personnel ouvrier, en particulier sur les admissions d'apprentis, l'avancement annuel, les suites qui seraient données à l'enquête sur les salaires, d'où il devait ressortir déjà un paiement de 5% sur ce qui à compter du 1<sup>er</sup> juillet à titre de provision. Ce paiement devant être effectué dans le courant du mois de septembre.

Quelques jours après cette entrevue, nous adressâmes au Ministre de la Marine, une lettre donnant certaines explications sur les examens d'apprentis auxquels tous les apprentis, devraient concourir, y compris les élèves diplômés des écoles professionnelles de l'Etat.

Dans le courant de ce mois d'août, nous avons étudié, en conseil, l'augmentation des cotisations. Cette augmentation a été prévue au cours d'une réunion de l'Union Nantaise pour permettre de placer au siège de notre union, différents permanents chargés d'assurer la bonne marche de nos organisations, propagande, documentation, etc... Aussi, nous demandons à nos syndiqués de bien vouloir ratifier notre vote au cours d'une prochaine assemblée générale.

Nous ne passerons pas sous silence, notre maison syndicale, qui depuis déjà quelque temps a repris un air de fête. Peinture et différents travaux de réfection, entrepris par plusieurs de nos dévoués syndiqués ; les noms, nous en gardons silence, mais qu'ils reçoivent nos remerciements et notre gratitude dans « LA Voix des Travailleurs ».

Notre salle prend un air de fête, et notre petit théâtre pourra, à notre arbre de Noël, donner une belle séance digne des travailleurs qui contribuent à la monter.

Notre troupe syndicale, car nous devons en parler, après un premier succès au mois de mai, lors de notre fête du Travail, redonnera la grande revue locale qui fit sensation parmi nos amis. Deux séances sont prévues pour le 25 et 27 septembre. Que déjà tous se le disent, si nous voulons que nos prévisions soient maintenues.

Et maintenant, continuons à travailler chacun dans son milieu, encouragez les hésitants, afin que grandisse notre syndicat.

E. NICOLAS.

## Remerciements

Nous nous faisons l'interprète de nos camarades du Bâtiment pour remercier les syndiqués d'Indret, de la collecte qui a été faite parmi eux au cours de la grève qui eut lieu à la Montagne.

Grâce aux souscriptions, nous avons pu verser des secours qui permettent d'améliorer le sort de nos familles, au cours de ces journées de lutte pour la défense de nos salaires.

L. JOLLY.

C'est le moment de commander votre charbon  
Les prix vont prochainement augmenter.



Notre ami Pierre BUORD, fondateur du Syndicat d'Indret, dont nous avons annoncé le décès dans le dernier numéro.

## A la Montagne

### Dans le Bâtiment

Après trois semaines de pourparlers avec les patrons, aucun résultat n'ayant été acquis, le Syndicat Professionnel du Bâtiment de La Montagne convoqua tous les ouvriers du Bâtiment au siège de leur organisation, rue des Grandes-Vignes, le 22 juillet, et après avoir entendu le compte rendu des démarches auprès des patrons, la grève fut votée à bulletin secret par 33 voix contre 7, si la démarche auprès des entrepreneurs demandée pour le lendemain, ne donnait pas de meilleurs résultats, et, comme à celle-ci les patrons présents ne purent s'engager pour la majorité de leurs collègues absents, la grève fut votée à l'unanimité.

Les jours suivants furent employés à former le cartel intersyndical avec le Syndicat Cégestiste et quatre délégués de chaque organisation furent désignés pour le comité de grève dont la caisse fut confiée à notre sympathique trésorier.

Il fut décidé aussitôt de faire appel à deux délégués nantais et, en l'absence de celui de la Bourse du Travail, c'est notre seul camarade Charles Mahit, dont la conduite des grèves ne se compte plus, qui nous donna la marche à suivre.

Il fut décidé le jour même de demander le concours de l'inspecteur du Travail qui vint dans l'après-midi s'entretenir avec les délégués du comité de grève accompagnés de Charles Mahit, et de Pellerin, de la Bourse du Travail, sous la présidence du maire de La Montagne.

Dès le lundi, tous les patrons furent convoqués par les soins de l'inspecteur du Travail, mais les propositions patronales n'étant pas jugées suffisantes, l'on décida de continuer la grève et ce n'est que le 7 août, après plusieurs réunions et entrevues, que l'accord provisoire suivant fut voté :

Entre les représentants des entrepreneurs et les délégués des syndicats ouvriers, assistés de MM. Péneau, Secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats ouvriers de la Loire-Inférieure, et Mahit, Secrétaire du Syndicat Professionnel du Bâtiment (C.F.T.C.) en présence de M. Durrat, inspecteur du Travail, est intervenu l'accord suivant :

Salaires jeunes ouvriers sortant d'apprentissage : pendant un 1<sup>er</sup> an : 4 francs de l'heure ; les 2 années suivantes : 4 fr. 50.  
Ouvriers : 4 fr. 65 de l'heure à dater du jour de la reprise du travail ; 4 fr. 80 de l'heure à partir du 15 octobre 1936.

Manœuvres : 4 fr. 05 dès la reprise ; 4 fr. 20 au 15 octobre.

Pour les diverses catégories professionnelles, le même écart que celui inscrit dans le bordereau de Nantes sera appliqué.

Aucune sanction pour faits de grève ne sera prise contre le personnel.

La reprise du travail se fera lundi prochain, 10 août, à l'embauche habituelle du matin.

La Montagne, le 7 août 1936.

A signaler le concours précieux de notre infatigable secrétaire de l'Union Nantaise, qui se déplaça quelquefois deux fois la même journée, ainsi que le secours moral et financier du Président et des camarades du Syndicat d'Indret et de nos délégués.  
Qu'ils trouvent ici nos remerciements.

Rejoignons le Syndicat  
A l'heure actuelle, il est impossible à l'individu isolé de faire admettre ses revendications ; il est donc nécessaire qu'il adhère à un Syndicat, qui prendra en main ses intérêts.  
Pour ne pas se syndiquer, il ne peut y avoir que deux raisons :

l'ignorance, ou alors un égoïsme féroce qu'il faut combattre à tout prix.

Le Syndicat Chrétien a été créé pour prendre en mains les intérêts des travailleurs de toutes catégories. Il est le seul à savoir présenter leurs revendications d'une façon parfaite, car il se préoccupe seul de l'ensemble des besoins de l'homme, tant matériels que moraux.

Il ne faut pas considérer le syndicat uniquement comme une machine à revendications. Entre deux revendications il doit songer à vivre et à demeurer prospère, à rendre service, à aider nos camarades dans le besoin. Aussi, dans ce but, il a fondé toutes sortes d'œuvres d'entraide et de formation, telles que : cercles d'études, caisses de secours, conseils juridiques, comptes, caisse du soldat, cours professionnels, journées d'études, congrès régionaux, etc...

Donc, jeunes ou vieux travailleurs chrétiens, pour vous, pour vos familles, pour vos camarades de travail moins favorisés, adhérez tout de suite au Syndicat Chrétien.

Georges CLERET.

## A Poitiers

### Cercle d'études du 2 Juillet

#### LE TRAVAIL DANS LE MILIEU OUVRIER

Notre jeune conférencière de ce soir, Mlle Madeleine Branchu, un peu émue parce que c'est sa première causerie, — dont elle s'est d'ailleurs parfaitement tirée — nous a parlé du travail dans le milieu ouvrier, et avec elle nous voyons les conditions actuelles du travail qui laissent souvent l'ouvrier dans une réelle détresse matérielle et morale.

Pour le monde ouvrier, le travail est une nécessité, il faut vivre, élever ses enfants, et la terrible crise qu'il sévit, résultat d'un déséquilibre profond entre la production et la consommation, a entraîné une autre crise aussi vaste, le chômage. Pour ceux qui peuvent travailler, les conditions de travail sont souvent bien mauvaises et usent la santé des travailleurs.

Ce problème angoissant est actuellement regardé en face par une élite jeune, ardente, sortie des rangs de la classe ouvrière. Cette élite essaie d'organiser l'orientation professionnelle et de préparer des cadres comprenant l'autorité, la supériorité morale et professionnelle, et qui soient demain de vrais chefs.

## Les Sables-d'Olonne

### Une séance récréative

Les adhérents des Syndicats chrétiens sabais n'ont pas oublié que plusieurs circonstances ont fait un vide dans la caisse de l'Union Locale. Le congrès régional, la fête de la mer, la grève du bâtiment, sont autant de raisons pour lesquelles la caisse est en baisse ; d'autre part, la caisse du soldat, la caisse maladie ont grand besoin d'être approvisionnées.

Aussi, une bonne manière d'arranger la situation, c'est de faire comme l'année dernière à pareille époque, de donner une ou plusieurs séances récréatives. La chose en elle-même paraît très simple, et pourtant les difficultés ne manquent pas. Mais, comme l'année dernière, ces difficultés seront surmontées, espérons-le, et si chaque adhérent veut bien remplir son rôle, tout ira bien ; car, ne l'oublions pas, il y a des rôles pour tous. Si la pièce en projet (« La Femme aux yeux fermés ») ne comporte que quelques acteurs, chacun peut être utile à cette séance et peut contribuer à lui assurer une réussite, en faisant autour de lui de la propagande. D'autre part, nous aurons besoin de machinistes, de vendeuses, de caissiers ou caissières, placeuses, etc... Chacun, nous en sommes persuadés, voudra se mettre à la disposition des organisateurs et ainsi, les causes étant gonflées, nous pourrions plus facilement faire du bon « boulot » syndical.

Ne l'oublions pas, aux Sables comme ailleurs, il y a du travail à faire. Combien de travailleurs attendent que nous allions les chercher, et si nous tardons trop, oh ! iront-ils ? Il est bien difficile désormais de rester indépendant.

Allons, tous au travail pour la C.F.T.C.

Le Bureau.

N. B. — La date à laquelle sera donnée la première séance récréative n'est pas encore fixée, mais il est probable que ce sera à la fin de septembre.

## A Bressuire

### Deux Syndicats sont constitués

Comme on l'avait annoncé au cours de la réunion de propagande, les Employés se sont rassemblés pour procéder, dans toutes les règles de l'art, si l'on peut parler d'art en matière syndicale, à la constitution officielle du Syndicat.

Notre camarade Lucien Drochon, a assumé la tâche ingrate de lire les statuts et de fournir toutes les explications utiles.  
Les statuts adoptés, le Conseil Syndical constitué ; pendant que les cartes syndicales étaient distribuées et les premières cotisations encaissées, le bureau du Syndicat était élu.

En voici la composition : président, Léon Bonnet ; secrétaire, Lucien Drochon ; secrétaire-adjoint, Camille Blin ; trésorier Louis Berteau ; trésorier-adjoint, Marc Compostel.  
Cinquante adhésions fermes ont été enregistrées.

D'autres suivront.  
Une permanence a été organisée. Elle est ouverte tous les dimanches, de 8 h. 30 à 11 heures, au siège social, Hôtel de la Belle Etoile, route de Parthenay. Les permanents, membres du Conseil, s'y tiennent à la disposition des employés et même des ouvriers qui peuvent avoir besoin des services du Syndicat.

D'autres projets sont à l'étude. Par la voix de la Presse, un ordre du jour voté à l'issue de la séance a fait connaître au public, les principes qui animent le nouveau Syndicat. De plus, une lettre ouverte, en l'absence d'organisations patronales à Bressuire, a été adressée aux patrons.

Résultats : alors qu'il n'y avait pas, dans certaines maisons, question de l'application de la loi sur les congés payés, nous avons appris que cette mesure allait être enfin appliquée. L'action du Syndicat se fera d'ailleurs sentir sur d'autres sujets et les adhérents ne regretteront pas d'avoir donné leur nom, participant ainsi efficacement à la défense des intérêts professionnels de tous, intérêts qui ont rudement besoin d'être défendus dans notre cité...

Nous aurons l'occasion de faire connaître l'action méthodique que prépare et mènera à bien un Conseil Syndical particulièrement actif.

Les ouvriers, en moins grand nombre que les employés, se sont réunis à leur tour quelques jours après et ont constitué un syndicat du Bâtiment et de l'ameublement.

Ils ont reconnu qu'une propagande intense doit être faite auprès de ceux qui n'ont pas cru devoir suivre l'exemple des employés et de donner en masse leur adhésion à une organisation professionnelle.

Le bureau du Syndicat du Bâtiment est composé de : Président, Aubry ; Secrétaire, Hubert Noirault ; Trésorier, C. Fauchoux.

Un groupe d'horticulteurs auquel se joindront les travailleurs de la terre se constituera dans quelque temps et nous pensons que les travailleurs du fer, n'hésiteront pas eux aussi, devant les résultats qu'obtiendront sous peu les groupes constitués, à rejoindre la grande famille syndicale.

Il y a en effet fort à faire dans toutes les professions à Bressuire, en particulier à propos de l'application des lois sociales totalement méconnues. Ce n'est que par des groupements puissants et fortement unis que l'on y parviendra.

Avant à ceux qui semblent nier encore la valeur du Syndicat, plus indispensable aujourd'hui que jamais.

## A Niort

### Syndicat des Cuirs et Peaux

Mieux vaut tard que jamais ! Oui, nous aurions dû nous syndiquer plus tôt... Enfin nous avons maintenant compris, et espérons-le, chacun tiendra à prouver qu'il a réellement bien compris, et restera fidèle à son syndicat. D'ailleurs, n'est-ce pas l'intérêt même de tout travailleur ? Et qui sait d'autre part ce que nous réserve l'avenir ?

Tard peut-être, mais assez tôt tout de même pour faire de bon travail. N'ayons-nous pas signé, en effet, une convention ? Il s'agit maintenant de veiller à son application, et aussi d'échanger nos vues pour que de plus en plus les conditions de travail qui sont les nôtres nous donnent satisfaction. Du cœur à l'ouvrage, de la conscience professionnelle, et, en compensation, une équitable rémunération et des conditions générales de travail convenables.

Et tout cela sans pratiquer la lutte des classes. Tout cela par la collaboration. Pas un traité de paix, mais une charte de travail, telle doit être notre convention.

# COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES  
CONFECTIONS POUR DAMES  
CHÉMISERIE  
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
TISSUS  
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES  
RAYONS ABA PRIX  
TOUS LES OBJETS USUELS  
VENDUS AU-DESSOUS DE 10 FRANCS

## POUR LES JEUNES DE LA RÉGION

### Anniversaire

Bonne Nouvelle ! - Le groupe des jeunes des Syndicats féminins annonce son dixième anniversaire. Nous le fêterons dignement et avec enthousiasme au cours de notre congrès du 18 Octobre.

Nous donnons rendez-vous à toutes les jeunes des divers Syndicats, et nous prions tous ceux qui s'intéressent à notre groupe de réserver leur journée du 18 Octobre avec la certitude qu'ils ne le regretteront pas.

Pour vous donner une petite idée de notre programme, nous sommes heureuses de vous annoncer que la séance récréative de ce congrès nous sera donnée par l'excellente troupe « Comedia » dont le talent s'avère au-dessus de tout éloge.

Au programme l'Ami Fritz. Pour la réalisation de notre programme, il faut le concours de toutes, nous comptons sur toutes les bonnes volontés. Venez sans tarder vous renseigner à la permanence.

## Chatellerault UNION LOCALE

Le temps des vacances bat son plein et si certains prennent du plaisir, d'autres sont encore à la tâche et travaillent aux conventions collectives, au rajustement des salaires, qui vont être soumis à la signature des patrons et des différents syndicats.

C'est vous dire que votre Syndicat a, lui aussi, pris sa part de responsabilité, cherchant à défendre dans les diverses réunions qu'il a eues, l'intérêt général de ses adhérents. D'ici fin août, ces conventions seront réglées et vous devrez, suivant la convention, connaître une fin de mois plus rémunératrice.

Après, ce sera notre tour de prendre un peu de repos, mais n'oubliez pas, cependant, que vous devrez nous suppléer, pendant ce temps, vous renseigner, vous documenter et nous mettre au courant de tout ce qui peut vous intéresser et intéresser le Syndicat.

Si nous avons pu augmenter la liste de nos adhérents, soyez assurés qu'elle n'est pas close et qu'il y a encore place pour grand nombre de vos amis. Sollicitez-les et que chacun de vous nous en amène un de plus. Nos effectifs se trouveront alors triplés et la grande famille syndicale augmentée. Nous comptons sur vous. C'est pour le triomphe du Syndicat Chrétien que nous vous le demandons.

C'est pour le 1er septembre prochain qu'est fixé le mariage de notre camarade, Mlle Suzanne Dartart. Je n'ai pas besoin de vous demander, à tous, de faire l'impossible pour vous grouper, nombreux, ce jour, et venir témoigner à celle qui, depuis 6 ans, fut l'âme de votre section syndicale, toute votre reconnaissance et venir lui offrir, ainsi qu'à M. Gourdon, ami du Syndicat, vos meilleurs vœux de bonheur.

### Réouverture des cours professionnels

Nous avons le plaisir de vous informer que nos cours de comptabilité, de français, de sténo-dactylo, interrompus pendant les vacances, reprendront au début d'octobre.

Ces cours qui ont donné toute satisfaction l'an dernier à ceux qui les ont suivis, sont organisés, cette année, sur les mêmes bases et seront complétés, afin de permettre à nos élèves de perfectionner leur instruction générale et d'acquiescer un ensemble de sérieuses notions commerciales.

Ces cours entièrement gratuits, auront lieu comme par le passé, au 13 bis, rue du Vieux Palais, pour le français et le dessin, et au 131, rue Bourbon pour les cours de comptabilité et de sténo-dactylo, à moins qu'un local, que nous cherchons activement, nous permette de centraliser tous les cours.

Nous engageons nos amis de l'an dernier et les nouveaux rentrés, à profiter de l'organisation que le Syndicat met à leur disposition et à y amener ceux de leurs amis syn-

## CHEZ LES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

### II<sup>e</sup> Congrès Régional à Cholet

Le II<sup>e</sup> Congrès régional des Secrétaires de Mairies de l'Ouest, s'est tenu à Cholet, le jeudi 20 août dernier. De nombreux délégués y assistaient, venus de Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres et Maine-et-Loire.

La matinée fut occupée par trois rapports : les traitements et la stabilité, par Louis Dagobert, président.

### Segré-Noyant

#### Un appel

Ce n'est pas un appel au désordre que te lance la C.F.T.C. par la voix du Syndicat des Ardoisiers et Mineurs du bassin Segréen.

Bien au contraire, mais sans se départir de l'esprit de collaboration qui anime notre organisation, il faut que, tous unis, nous travaillions à la réalisation de nos légitimes revendications et que nous assurions le respect de notre liberté.

Comme qu'onque, nous avons le droit d'être représentés auprès des pouvoirs publics. Si nous sommes une minorité, celle-ci est suffisamment représentative et agissante pour avoir droit à la vie.

Pas de privilège, nous réclamons la Justice !

Pour nous évincer, quelques-uns prétendent que nous sommes une organisation bourgeoise... ou patronale.

La vérité est toute autre, puisque nous avons souvent de la peine à nous faire admettre et pourtant nous sommes de vrais ouvriers et que notre syndicat — en dehors des questions politiques — s'attache à défendre la profession.

Lis ton journal assidûment et ne le délaisses pas ; ton voisin a besoin de lire. C'est là une manière féconde de servir la cause ouvrière.

### Aux Mines de La Brutz

La presque totalité des adhérents au Syndicat ont payé leur cotisation pour le mois d'août. C'est une marque de confiance et une preuve que le Syndicat Chrétien répond à l'idéal de la majorité.

Cependant, beaucoup se sont plaints et je le reconnais, que les cotisations sont trop élevées ; après une pressante démarche faite auprès de l'U.R.O., le prix des cotisations est ramené à 4 francs à partir du 1er septembre.

C'est en continuant de nous faire confiance que nous achèverons l'œuvre si bien commencée, car le Syndicat n'a d'autres buts que de travailler à améliorer le sort des travailleurs et de leur venir en aide en toute circonstance possible.

Néanmoins, je voudrais vous mettre en garde contre certaines rumeurs qui sont répandues autour du syndicat et de ses membres dans le but de le discréditer. Heureusement que ces fausses accusations n'ont pas de prise, car nous sommes certains d'être dans le droit chemin et j'espère que l'avenir nous donnera raison.

M. CAILLEUX.

dent des syndicats de la Loire-Inférieure ; les indemnités pour charges de famille, par Constant Guérin, du même syndicat.

Ces rapports furent suivis de discussions, fort vivantes, et se terminèrent par le vote, à l'unanimité des congressistes, des vœux suivants, qui ont été transmis ensuite aux personnalités et autorités compétentes et intéressées :

#### 1<sup>o</sup> Les traitements

Les Syndicats professionnels de Secrétaires de Mairies des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres, du Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, réunis en Congrès à Cholet, le 20 août 1936 :

Considérant que la plupart des Secrétaires de Mairie n'ont pu jusqu'ici obtenir les traitements minima fixés par la Commission paritaire de leur département ;

Considérant que non seulement l'augmentation du coût de la vie, mais encore de l'accroissement du travail des secrétaires de Mairie, commandent un rajustement de leurs traitements ;

Considérant qu'un projet de loi déposé par M. André Février laisse aux Commissions paritaires, le soin de fixer les traitements minima des employés communaux, qui deviennent obligatoires sauf recours au Conseil d'Etat choisi pour arbitre ;

« Que ce projet de loi soit rapporté à bref délai et inscrit à l'ordre du jour de la Chambre, de façon qu'un vote intervienne avant la fin de l'année ».

#### 2<sup>o</sup> La stabilité

Considérant que le renouvellement des Conseils municipaux provoque un certain nombre de révolutions de secrétaires de Mairie, en dépit des garanties accordées à ceux-ci par la loi du 12 mars 1930 ;

Considérant notamment que ladite loi est tournée, dans plusieurs cas, en faisant décider par les Conseils municipaux, une diminution notable des traitements des secrétaires de mairie, de manière à obliger ceux-ci à accepter un emploi insuffisamment rétribué ;

Considérant que cette situation ne se présenterait pas si tous les titulaires d'emplois communaux avaient été dotés du statut prévu par la loi du 12 mars 1930 ;

Considérant que cette loi est inappliquée, tout au moins dans les communes rurales, les Préfets ne pouvant imposer d'office le statut prévu par la dite loi, à défaut du règlement d'administration publique, toujours différé ;

« Que le statut-type, qui doit être élaboré par le Conseil d'Etat intervienne au plus tôt, et soit rendu obligatoire pour les communes qui n'ont pas encore satisfait aux prescriptions de la loi du 12 mars 1930 ».

#### 3<sup>o</sup> Les allocations familiales

Attendu que tous les employés des services publics de l'Etat et des Départements reçoivent des indemnités pour charges de famille ; que dans certains départements un certain nombre de communes versent à leurs cantonniers des indemnités équivalentes à celles allouées par le département ; et que dans certaines villes et communes de quelque importance de la région, il est accordé au personnel communal des indemnités pour charges de famille ;

Considérant que, dans un grand nombre de communes rurales, le personnel bénéficie seulement des allocations accordées à partir du 3<sup>e</sup> enfant au titre d'encouragement national aux familles nombreuses ;

Considérant que les indemnités pour charges de famille, complément du salaire individuel, sont plus que jamais indispensables au chef de famille pour assurer convenablement la vie familiale ;

Considérant qu'il est injuste que les employés communaux qui remplissent des fonctions similaires à ceux de l'Etat et des départements, soit privés des dites indemnités ;

Demandant instamment au Gouvernement de rendre obligatoire le paiement des indemnités pour charges de famille aux secrétaires de mairie et autres employés communaux, et aux mêmes taux que celle accordées aux employés des Services publics de l'Etat ;

La question fort importante de la propagande fut traitée par Henri Quéchon, du syndicat de la Vendée, et celle de la Mairie et l'Ecole, par M. Blanpain de Saint-Mars, invité par le même syndicat. Sujets fort intéressants, et qui fournirent aussi matière à des échanges de vues très pratiques.

Cette excellente journée fut de plus marquée par la constitution officielle du syndicat des Deux-Sèvres. Demandant, en attendant le vote

d'une telle loi, que les allocations familiales régionales soient appliquées de suite aux secrétaires de Mairie et Employés communaux.

La séance reprit l'après-midi, après un excellent repas en commun, à la fin duquel Beillevaire, secrétaire général de l'U. R., et Fleury, permanent du M.-et-L., prononcèrent des toasts de circonstance.

## Chez les Jardiniers

### Syndicat du Personnel Horticole d'Angers

#### Activité syndicale

L'assemblée générale du 3 juillet acceptait à l'unanimité le projet de convention collective élaboré par le Conseil syndical.

Une délégation comprenant toutes les branches de la profession est désignée pour engager les pourparlers. Le jeudi 23 juillet, cette délégation convoquée par le Syndicat patronal est reçue en même temps qu'une délégation de la C.G.T. qui refuse toute discussion en présence de délégués du Syndicat chrétien ; le sectarisme du chef de la délégation cégétiste a ainsi retardé la solution du conflit et empêché d'obtenir les conditions avantageuses qu'on pouvait espérer à ce moment-là.

Le lendemain, 24 juillet, assemblée générale qui, mise au courant de la situation, décide que, coûte que coûte, il ne faut pas céder le pas à la C.G.T. et fait confiance aux délégués pour prendre part à l'élaboration et à la discussion d'une convention collective de travail. Bougis nous dit de tenir, car en qualité de groupement le plus ancien et le plus qualifié au point de vue professionnel, nous ne pouvons pas être éliminés.

A la suite de cette assemblée, R. Haurillon, président, communique au syndicat patronal notre décision de collaborer à l'élaboration de la convention ; satisfaction est donnée à cette démarche car le 4 août nous avons eu une entrevue avec la délégation patronale, qui nous propose des salaires à peine supérieurs à ceux payés actuellement.

Assemblée générale le 5 août, qui, mise au courant, décide de s'en tenir à nos chiffres très raisonnables. Le président laisse entendre que l'entrevue du lendemain peut avoir des conséquences graves, certains patrons ayant parlé de lock-out en cas de non accord. Bougis dit que ce ne peut être qu'une menace pour faire pression, car une pareille mesure mettrait les patrons en mauvaise posture devant le préfet en cas d'arbitrage. L'assemblée vote un ordre du jour énergique qui présente le lendemain 6 août à la délégation patronale, lui fait toucher du doigt notre résolution de ne pas nous laisser faire.

Au cours de cette entrevue, nous faisons l'accord sur pas mal de points de la convention ; mais pour les salaires et quelques autres points, la délégation nous dit qu'elle n'a pas suffisamment la confiance du syndicat patronal pour s'engager davantage.

Nous avons reçu depuis un projet patronal de convention collective où les salaires sont toujours ceux proposés et où sont insérés des obligations nouvelles parfois très importantes et très gênantes pour les ouvriers.

Nous avons cherché par tous les moyens à prendre contact avec la C.G.T., pour mettre fin à la division qui nous affaiblit, mais le sectarisme des chefs cégétistes étrangers à la profession a été plus fort que les aspirations de toute la masse et ces messieurs ont préféré rester dans leur splendeur stérile isolément.

#### Fête patronale de la St-Fiacre, 30 Août

Pour continuer la vieille tradition de la fête de Saint-Fiacre, patron des jardiniers, le Syndicat du Personnel Horticole avait convié tous ses membres pour une journée bien remplie. A 8 heures, en l'église de la Madeleine gracieusement décorée de fleurs fournies par les maisons Turc, Ajai-

gnard, Chedanne et notre camarade Peneau, était célébrée une messe solennelle au cours de laquelle des artistes de talent se firent entendre : Mme Hubert à l'orgue, MM. Belnoue, L. Leroy, flûtiste ; Bordereau, clarinetiste, exécutèrent à ravir un programme choisi et de circonstance. M. l'abbé Quinton prononça une délicate allocution où il traita de la question syndicale chrétienne. Une quête fut faite au profit de la caisse d'entraide.

Puis, à l'issue de la messe, un vin d'honneur groupait les membres de la coporation, 121, rue de la Madeleine. Le Président remercia tous les membres présents de leur assiduité, puis les artistes qui ont bien voulu apporter leur concours apprécié, les fleuristes qui ont contribué à la décoration de l'église.

Après la dégustation d'un excellent vin d'Anjou, ce fut la visite chez M. Berthaud, chemin des Viviers, d'une admirable collection de cactées, plantes grasses, plantes vivaces.

Enfin, à 12 heures, les syndiqués et leurs amis se retrouvèrent dans la salle agréable de l'Olympia où un banquet succulent était servi par les soins de M. Barré Bougis, président de l'U. D., président, entouré de Paul Fleury, secrétaire permanent, et des membres du bureau du Syndicat : Haurillon, président ; Plord, vice-président ; Noireau, secrétaire ; Hordy, trésorier ; Bellanger, secrétaire adjoint. Une trentaine de convités étaient réunis autour des tables gracieusement décorées, où le plus franchement gaieté ne cessa de régner.

Au dessert, Bougis et Fleury prirent la parole pour remercier les membres présents, leur adresser leurs encouragements et souhaiter une prospérité croissante au Syndicat du Personnel Horticole.

En résumé, bonne journée qui resserra les liens d'amitié qui nous unissent et promet de démontrer la force et la vitalité de notre mouvement.

### Syndicat professionnel du Personnel Horticole et Maraîcher de Nantes et environs Fête de St-Fiacre

Le Syndicat Professionnel des Horticulteurs de Nantes a fêté la Saint-Fiacre, patron de la profession, le 30 août 1936.

A 8 heures, messe à Sainte-Thérèse avec allocution de M. le Curé sur la nécessité du Syndicalisme Chrétien pour défendre l'ouvrier contre le capitalisme égoïste (Encyclique du Pape Léon XIII), dans la Justice, la Charité et la Paix.

A 9 h 30, réunion au siège du Syndicat, 10, rue de Bel-Air. La réunion est ouverte par le Président David. Il remercie M. Foulon, Président de l'Union Régionale ; M. Buene, de l'Union Nantaise ; M. Mabit, Secrétaire général de l'U. N. et Glotin, délégué pour former le nouveau Syndicat ainsi que tous les camarades présents.

Le Secrétaire du Syndicat nous fait le rapport de l'activité du syndicat depuis la création, avec les difficultés subies et les avantages obtenus.

PENSONS A LA  
**Souscription**  
POUR  
« La Voix des  
Travailleurs »

## Réponse à une objection

Nous étions, un jour de la mi-juillet, une quinzaine d'hommes des provenances les plus diverses, ouvriers, patrons, commerçants, professeurs, les invités d'une grande école libre.

Si je précise ainsi les circonstances dans lesquelles fut posée l'objection à laquelle je veux répondre, c'est pour bien situer le milieu dans lequel elle se pose, et la nécessité d'y répondre pour dissiper un malentendu peut-être, dans l'extrait de certains, volontaire.

Naturellement, au cours de la conversation, il fut question des événements actuels, grèves, occupations d'usines, revendications, et, inévitablement, du syndicalisme.

C'est alors qu'un des patrons présents qui, pour des raisons particulières que je n'ai pas à évoquer ici, ne porte pas précisément les dirigeants du syndicalisme chrétiens à Nantes dans son cœur, se lança dans une critique très vive, de leur action. Naturellement, je ne pouvais laisser passer ces critiques sans y répondre et la discussion prit rapidement une tournure que, seule, le respect pour nos hôtes put modérer et garder dans les limites de la courtoisie.

C'est au cours de cette discussion que fut soulevée l'objection suivante : les syndicats chrétiens ne sont que des noms, puisqu'ils acceptent dans leurs rangs des syndiqués qui ne pratiquent pas. Et, il faut bien le dire, dans le milieu où nous nous trouvons, l'objection trouva des oreilles complaisantes, et j'eus besoin de toute ma foi syndicale pour y répondre.

Il importe donc que notre position à ce sujet soit bien établie et que toute équivoque soit dissipée dans un milieu où nous ne devrions avoir que des amis et des collaborateurs.

Les syndicats chrétiens ne constituent pas une organisation confessionnelle, ils ne sont pas soumis à la juridiction ecclésiastique et ils n'ont rien d'une archiconfrérie. Leur action s'exerce dans le domaine temporel et la direction spirituelle de leurs adhérents n'est pas de leur compétence.

Nos syndicats sont chrétiens dans leur action, dans leur doctrine inspirée de l'Evangelie et des Encycliques pontificales, dans leur but qui est de faire revivre dans le monde ouvrier, les principes d'amour et de justice prêchés il y a 19 siècles par le Christ-Ouvrier.

Pour parvenir à ce but, le syndicalisme chrétien ne doit donc pas se contenter de grouper des chrétiens croyants et pratiquants, fermant ainsi ses portes aux hommes de bonne volonté qui n'ont pas cette grâce, mais qui, bien souvent dans leur vie publique ou privée, sont plus près du Christ que les Phariséens qui se font une gloire d'étaler partout leur christianisme de surface, sépultures blanchies qui cachent souvent de bien vilaines choses.

Non, le syndicalisme chrétien doit être un apostolat qui, de même que le missionnaire prend le pain tel qu'il est pour l'amener

peu à peu à la vérité divine, doit prendre tous les travailleurs qui veulent bien venir à lui, qui acceptent de défendre leurs revendications suivant ses principes, rendant par là-même un premier hommage à la doctrine sociale chrétienne qu'ils ne connaissent encore pas.

Il importe avant tout de ne pas barrer la route à des hommes qui, perdus dans les ténèbres du matérialisme, essaient, quelque fois en trébuchant, de venir vers la lumière.

Mais de même que la lumière éblouit et fait fuir les yeux habitués aux ténèbres, il importe de ne pas la leur dévoiler brutalement et de les habituer petit à petit à ses rayons.

Nous devons donc prendre les hommes qui nous font confiance tels qu'ils sont, mériter cette confiance, leur donner l'exemple d'une vie digne et en rapport avec nos principes et peu à peu, les amener à comprendre le rôle bienfaisant de la doctrine sociale chrétienne, l'amour du christianisme pour les petits, les humbles, les parias.

Puis quand il se seront bien persuadés que là sont la justice et la vérité, ils en tireront d'eux-mêmes, la conséquence logique, à savoir qu'une doctrine si belle et si bienfaisante ne peut être fautive, que la religion, qui l'enseigne est vraie, et qu'il faut loyalement la pratiquer de corps et d'esprit.

Alors, ces hommes qui, trop souvent avaient été élevés en dehors de la foi, qui l'avaient peut-être perdue par la faute ou l'exemple des soi-disant chrétiens qui nous critiquent, redeviendront eux de vrais chrétiens.

Est-ce à dire que nous n'aurons pas de déboires ? Non hélas, il faut bien s'y attendre, il y a toujours des brebis galeuses, des ingrats, des égoïstes, où n'y en a-t-il pas ? Mais qu'importe, n'est-il pas écrit qu' « il y a plus de joie au ciel pour un pêcheur repentant que pour 99 justes qui persévèrent ».

Et c'est bien ainsi qu'ont compris notre rôle les papes et les évêques qui, sans nous imposer de directives, nous approuvent et nous encouragent. Comment alors, ne pas sourire quand on voit des hommes se montrer, avec un pharisaïsme orgueilleux et hypocrite, plus catholiques que le pape.

Tout nous montre donc qu'en accueillant tous les travailleurs qui veulent défendre les principes d'une doctrine de paix et de concorde sociale, même s'ils ne partagent pas toutes nos croyances, nous sommes dans la bonne voie, et il importe qu'on le comprenne bien, dans certains milieux où nous devrions n'avoir que des amis.

Souvenons-nous que le Christ a pris ses apôtres parmi les pauvres et les publicains, laissant de côté avec mépris ceux qui, dans leur incompréhension orgueilleuse, se disaient les saints d'Israël et dont la race n'est malheureusement pas perdue.

P. HERPAY

M. Glotin remercie les camarades présents, mais insiste pour que les réunions soient mieux suivies, car c'est le nombre qui fait la force d'un Syndicat. Il nous entretient sur l'activité du Syndicat Chrétien d'Angers qui trouve beaucoup de difficultés, mais il espère un prochain accord entre les syndicats ouvriers. Notre Syndicat est heureux d'apprendre la fondation de nouveaux syndicats à Cherbourg, Doué-la-Fontaine, Ingrandes, Orléans et Bressuire, et nous espérons à l'avenir avoir une fédération hortico-cétole C.F.T.C.

Ensuite il nous trace les projets d'avenir dans notre profession. La parole est passée à M. Mabit, dans sa causerie il nous dit qu'il faut toujours se resserrer entre travailleurs pour arriver à défendre son salaire dans la justice. Il nous dit ce qu'il faut à la C.F.T.C. au cours du mouvement actuel.

Ensuite il nous parle des projets et les raisons que nous avons à espérer dans notre syndicat. Le Président remercie le propagandiste de l'Union Régionale.

Pour terminer, M. Buene nous retrace le plan de l'Union Nantaise et forme des vœux pour que nous ayons notre vie plus heureuse dans la famille, la justice et la paix sociale.

Puis, M. Foulon nous dit que la vie syndicale est la vie de notre métier. Il faut nous greffer sur le vigoureux sujet de la C.F.T.C. pour produire de beaux rameaux dans la première année et toujours plus forts les années suivantes.

A la fin de cette réunion, un vin d'honneur a été gracieusement servi. M. Glotin insiste pour que l'année prochaine nous soyons plus nombreux et retrace le sermon de M. le Curé de Sainte-Thérèse pour que nous révisions autour de ce grand cercle que Saint-Fiacre a fait autour de son champ où la foule est venue.

Nous avons tous levé notre verre au développement de la C.F.T.C., de l'U.R., l'U.N. et le syndicat des Horticulteurs.

Tous les camarades ont emporté un bon souvenir de cette journée. LE SECRÉTAIRE.

Pour terminer, M. Buene nous retrace le plan de l'Union Nantaise et forme des vœux pour que nous ayons notre vie plus heureuse dans la famille, la justice et la paix sociale.

Puis, M. Foulon nous dit que la vie syndicale est la vie de notre métier. Il faut nous greffer sur le vigoureux sujet de la C.F.T.C. pour produire de beaux rameaux dans la première année et toujours plus forts les années suivantes.

A la fin de cette réunion, un vin d'honneur a été gracieusement servi. M. Glotin insiste pour que l'année prochaine nous soyons plus nombreux et retrace le sermon de M. le Curé de Sainte-Thérèse pour que nous révisions autour de ce grand cercle que Saint-Fiacre a fait autour de son champ où la foule est venue.

Nous avons tous levé notre verre au développement de la C.F.T.C., de l'U.R., l'U.N. et le syndicat des Horticulteurs.

Tous les camarades ont emporté un bon souvenir de cette journée. LE SECRÉTAIRE.

## COURS PIGIER

6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14  
COURS PRATIQUES DE COMMERCE  
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et individuel  
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)  
Inscriptions à toutes époques de l'année  
Cours le jour, le soir et par correspondance  
COMPTABILITÉ  
STENO-DACTYLO  
COMMERCE - LANGUES  
CORRESPONDANCE COMMERCIALE  
SECRETARIAT  
COUPE - COIFFURE  
MODE, COIFFURE, etc...  
PLACEMENT gratuit des ELEVES  
400 emplois environ ont été offerts aux élèves  
on chacune des années dernières  
TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

## ACADEMIE DE COIFFURE -- INSTITUT DE BEAUTE

Mesdames, Mesdemoiselles, qui désirez vous créer une  
SITUATION LUCRATIVE ET AGREABLE  
Suivez les COURS DE COIFFURE chez  
**BERTHE & MARIA**  
COURS PRATIQUES de COIFFURE, 11, rue d'Orléans, NANTES (Tél. 130-82)  
Maison sérieuse et réputée, recommandée tout spécialement aux familles, et ne recevant que l'élément féminin. Les cours sont faits exclusivement par Mesdames BERTHE ET MARIA, diplômées de l'Ecole de Paris.  
5 % d'escompte aux Syndiquées sur présentation de leur carte en règle

**Un savon complet!**  
Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant.  
Essayez-le!  
SAVON POUFRE  
**CROIX D'OR**  
À L'OXYGÈNE

**LA MAISON ROCHET**  
ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES  
est transférée pour cause d'agrandissement  
du 38 de la RUE DE VERDUN  
au 32 DE LA MEME RUE  
LOCATION DE LITS MÉCANIQUES, GOUTTIÈRES, BEQUILLES, etc...

# Le vrai visage de la C. G. T.

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

mentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise, comme moyen d'action, la grève générale, et il considère que le Syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

« Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

« Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté, pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique, ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans les syndicats, des opinions qu'il professe au dehors.

« En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes, qui, en dehors et à côté peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale.

« LE CONGRÈS DE LYON ESTIME, EN OUTRE, NECESSAIRE DE DIRE QUE CETTE DECLARATION NE SE BORNE PAS A AFFIRMER, POUR UN MOMENT DONNE, DE FAÇON PROVISOIRE ET REVISABLE, LA NEUTRALITE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES A L'EGARD DES PARTIS OU DES ECOLES ; MAIS QU'ELLE PROCLAME DE FAÇON PERMANENTE CETTE CONCEPTION FONDAMENTALE DE L'ACTION SYNDICALE QUI EST L'ACTION DIRECTE... »

Les conditions normales du travail — salaires, durée du travail, hygiène, assurance, etc. — doivent donc assurer au travailleur la satisfaction de ses légitimes besoins matériels, intellectuels et moraux dans le domaine individuel, familial et social.

La C. G. T. C. entend atteindre ce but en s'inspirant des principes de justice et de charité chrétiennes.

Elle doit donc :

Etudier et poursuivre les transformations économiques et sociales qui pourraient être nécessaires ;

Soutenir énergiquement, par tous les moyens légitimes, les justes revendications des travailleurs en union d'action avec toutes les organisations syndicales légalement constituées et agissant légitimement.

Elle proclame que la grève est un droit de défense légitime et un moyen d'action parfois nécessaire, mais elle affirme que ce moyen ne doit être employé qu'en dernier ressort, et elle se déclare prête à accepter toutes les mesures légales destinées à éviter en assurant par la voie de la conciliation et de l'arbitrage, le règlement pacifique des conflits du travail.

Néanmoins, elle estime que ces mesures ne doivent constituer aucune régression sur la législation actuellement existante et qu'elles devront reconnaître, entre autres, le droit pour l'organisation syndicale d'intervenir dès l'origine du conflit, comme mandataire régulier de ses membres et comme défenseur de la convention du travail régulièrement signée par elle...

Elle estime, d'ailleurs, que la manière la plus pratique d'éviter tout conflit entre les divers éléments de la production est la création de commissions mixtes syndicales, fédérales et confédérales, formées de délégués des organisations intéressées et dans lesquelles les conventions relatives au travail pourront être discutées et arrêtées en pleine indépendance...

# Les Congés payés

Ils sont immédiatement applicables dans les professions industrielles commerciales et libérales

UNE CIRCULAIRE DU MINISTERE DU TRAVAIL

« Ainsi que je vous l'ai fait connaître par circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 1936, la loi du 20 juin sur les congés est applicable dès sa promulgation dans la mesure où elle se suffit à elle-même dans les professions industrielles, commerciales et libérales SANS ATTENDRE le décret prévu à l'article 54 j, qui, d'ailleurs interviendra très prochainement.

Ce n'est que dans les professions agricoles et pour le personnel des services domestiques que l'application de la loi est subordonnée à l'intervention d'un règlement d'administration publique.

Les entreprises auxquelles la loi est immédiatement applicable ont donc intérêt à assurer dès à présent à leur personnel le congé auquel la loi leur donne droit.

La loi promulguée le 26 juin 1936 est entrée en vigueur.

C'est dire que les travailleurs doivent bénéficier dès 1936 d'un congé annuel minimum de quinze jours, s'ils ont un an de services continus dans l'établissement ; d'une semaine s'ils ont au moins six mois de services.

D'après la loi, c'est par rapport à la période ordinaire des vacances que doit être appréciée la durée des services continus.

Dans les établissements où le personnel bénéficiait déjà de vacances payées, pas de difficultés spéciales : c'est la période pendant laquelle les vacances étaient prises les années précédentes qui doit être considérée comme la période ordinaire. Toutefois, il y a lieu de faire une distinction entre les ouvriers et employés qui, jusqu'ici étaient généralement soumis à un régime différent au point de vue des vacances payées ; le plus souvent, même, seuls les employés en bénéficiaient. Dans ce dernier cas, pour les employés, la période ordinaire est celle qui est déterminée

ci-après pour les établissements qui ne donnaient jusqu'ici aucun congé payé.

Pour ces établissements et pour le personnel ouvrier des établissements qui ne donnaient de congés payés qu'à leurs employés, la période ordinaire doit être, cette année, celle qui est la plus usitée, c'est-à-dire la période qui comprend les mois de vacances scolaires et qui prend fin le 1<sup>er</sup> octobre.

C'est d'ailleurs cette période qui a été prise en considération lors de la conclusion de la convention collective du 12 juin 1936 concernant les industries métallurgiques et connexes de la région parisienne.

La période des vacances étant ainsi définie pour l'année 1936, plusieurs hypothèses doivent être envisagées :

1<sup>o</sup> Le travailleur a au moins une année de services continus au moment de la mise en vigueur de la loi. Pas de difficulté, il a droit à 15 jours de congé dont 12 jours ouvrables, au cours de la période ordinaire ;

2<sup>o</sup> Si l'année de services continus n'est pas accomplie au moment de la mise en vigueur de la loi, mais le sera avant la fin de la période ordinaire, le travailleur a droit, soit à une semaine s'il prend son congé payé avant qu'il ait accompli son année et, en ce cas, à une semaine complémentaire lorsque son année sera accomplie, soit à quinze jours de congé s'il attend que son année soit accomplie ;

3<sup>o</sup> Si le travailleur, tout en ayant plus de six mois de services continus, n'en aura pas une année entière avant l'expiration de la période, il n'aura droit qu'à une semaine de congé.

Les travailleurs qui auront déjà bénéficié de congés payés avant la mise en vigueur de la loi auront droit, le cas échéant, à un congé complémentaire pour parfaire la durée du congé auquel ils ont droit.

Il va sans dire que seuls peuvent être imputés sur les congés légaux les congés pour lesquels une indemnité égale au moins à celle qui est prévue par la loi aurait été payée. S'il n'en était pas ainsi, l'imputation ne pourrait avoir lieu qu'à la condition que l'indemnité aurait été versée aux travailleurs soit complétée par l'employeur au taux légal.

Il est bien entendu que les droits

des travailleurs définis ci-dessus constituent des minima et qu'il est loisible aux employeurs d'accorder davantage et notamment de ne pas attendre, pour donner un congé aux travailleurs, l'époque à laquelle ceux-ci y auraient strictement droit. Ce peut être même une obligation pour l'employeur, s'il est lié par une convention collective, un usage ou un contrat individuel accordant au travailleur des conditions plus favorables que celles déterminées par la loi.

Que faut-il entendre par durée de services continus ?

Il faut entendre les périodes pendant lesquelles les travailleurs ont été liés à l'employeur par un contrat de travail, même si l'exécution de celui-ci a été interrompue, sans que le contrat ait été résilié, pour cause de maladies, de maternité, de chômage, des périodes d'instruction militaire obligatoire, les absences autorisées etc.

Telles sont les conditions dans lesquelles les congés payés doivent être accordés cette année.

Le décret à intervenir réglera, en outre, les autres modalités d'application de la loi pour l'avenir.

Signé : Jean LEBAS

# Les Grèves en Belgique

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

Les syndicats chrétiens préconisèrent au Gouvernement une procédure pour aboutir à un arrangement. Leurs suggestions furent exactement suivies.

Les revendications ouvrières reurent satisfaction complète et foudroyante dans la plupart des industries, elles attendirent quelques jours dans les autres mais, la aussi, elles furent satisfaites.

D'autre part le Gouvernement a déposé et fait voter par le Parlement les diverses lois qui consacraient la victoire des syndicats car c'est vraiment une victoire syndicale.

Les travailleurs ne s'y sont du reste pas trompés. Le prestige des syndicats s'est considérablement accru dans les masses ouvrières et les syndicats chrétiens, qui groupaient déjà 300.000 membres, recrutaient de très nombreux - des milliers - de nouveaux adhérents.

# L'Internationale Syndicale Chrétienne

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

Le Conseil a décidé de tenir des journées d'études au mois de septembre prochain pour lesquelles il a retenu les questions suivantes :

1) le travail féminin (après les journées d'études, la Commission du travail féminin se réunira pour préparer une déclaration sur le travail féminin, qui sera soumise au Congrès) ;

2) la question coloniale, tant du point de vue des tendances expansionnistes et des matières premières, que sous l'aspect de la situation de l'ouvrier indigène ;

3) l'utilisation des institutions existantes pour la constitution des corporations.

Prenant acte d'une résolution concernant la course aux armements adoptée par l'Internationale des Métallurgistes Chrétiens, le Conseil a ajouté à cette liste la question des armements dans le cadre de l'organisation de la collaboration internationale des pays.

Le Conseil a pris connaissance des rapports de grande actualité que le secrétaire général a pu pré-

sentier à la suite de ses voyages récents en Yougoslavie, en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Autriche.

Le Conseil a examiné les questions inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Conférence internationale du Travail.

D'une manière générale, il s'est déclaré d'accord avec les propositions concernant les congés payés, le recrutement des travailleurs coloniaux, les prescriptions de sécurité pour les travailleurs du bâtiment.

Pour ce qui est de la semaine des 40 heures, le Conseil a constaté que les perspectives de la prochaine Conférence ne sont pas trop rassurantes et a regretté qu'un grand nombre de gouvernements, comme d'ailleurs les employeurs, tout en s'opposant à la réduction de la durée du travail comme moyen de résorption du chômage, restent en défaut pour indiquer d'autres méthodes plus aptes à combattre le chômage.

# POUR RIRE UN PEU

## Chasse aux Canards

Olive rencontre Escartefigue avec un fusil sur l'épaule et un énorme sac.  
— Et où vas-tu, Escartefigue ?  
— Je vais à la chasse aux canards avé la peau de vache.  
— Qu'est-ce que tu me racontes ? Avé la peau de vache ?  
— Hé oui ! répond Escartefigue, j'ai remarqué que dans le pré, près de l'étang, où il y a des canards, il y avait des vaches et que les canards n'en avaient pas peur. Alors, j'ai acheté une peau de vache et je vais avec un camarade, je me mets devant avé le fusil, lui derrière, et on s'approche en faisant « Meu... meu »  
— Dis, Escartefigue, implore Olive,

tu veux bien que j'y aille avec toi ?  
— Ils partent donc tous les deux, arrivent dans le pré, se mettent sous la peau et commencent à avancer. Les canards sont presque à portée, lorsque, tout à coup, Olive dit à voix basse :  
— Oh ! Escartefigue, arrête-toi.  
— Tais-toi, répond l'autre, les canards...  
— Escartefigue, je te dis de l'arrêter...  
— Eh ! tais-toi, imbécile, tu vas faire partir les canards.  
— Alors Olive, hurlant :  
— Hé ! je m'en fiche de tes canards, il y a un taureau qui nous suit !...  
— Dis, Escartefigue, implore Olive,

**GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux**  
Maison fondée en 1895  
**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Cacault - NANTES  
Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en email pour tous usages - Plaques fondues pour tombeaux.  
Remise 5 % aux Syndiqués

**Cie d'Assurances Générales**  
Incendie, Accidents, Vol  
**H. Devorsine**  
1, rue Affre - NANTES

Assurances sur la Vie  
Rentes viagères  
**H. Devorsine & L. Feildel**  
1, rue Affre - NANTES

**RIPOCHE & C<sup>ie</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**

**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES  
(Boulevard Lelasseur)  
Chantier : Rue de la Gourmette

**RÉAU**  
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE  
BONNETERIE  
CHEMISERIE  
MEROERIE  
SOIERIE  
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

**GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES**  
Ed. Guimbaud et Ch. Texier  
7, Place du Marché, POITIERS  
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES  
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS  
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux  
MAISON DE CONFIANCE. -- ENTREE LIBRE

**LE BOULET BARRE AUX EXTREMITES**  
Une garantie : La Marque...  
FABRICATION BLANZY-QUEST  
CHARBONS SELECTIONNES  
NOUVELLE ADRESSE : 15, Rue de la Paix  
LIVRAISONS A PARTIR DE 200 KILOS

**POUR TOUS VOS IMPRIMES**  
Consultez  
**L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »**  
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE  
Il vous sera répondu le jour même

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville) NANTES  
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**Entreprise Générale de Menuiserie**  
Ancienne Maison JAHIER  
**COURRAUD & C<sup>ie</sup>, S<sup>ra</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrication de meubles Conditions spéciales aux Syndiqués

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**  
L. CHATELLIER Père et Fils  
**L. CHATELLIER, Fils**  
SUCCESEUR  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

**A NANTES**  
La Grande Spécialité de BONNETERIE  
chez **FRED**  
4, Rue du Calvaire

**ELECTRICITE**  
LUMIERE - FORCE - SONNERIES  
TELEPHONES  
T. S. F.  
**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90  
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**LES MEUBLES ROBERT**  
7-14, Rue Copernic, 7-14. - NANTES  
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m  
AEMOIRE  
3 portes ouvrantes,  
LIT DE MILIEU,  
LISEUSE dessus marbre,  
SOMMIER, MATELAS pure laine.  
Traversin, deux Orelliers  
Les 8 pièces 1.495  
En ronce de noyer  
à partir de... 1.950  
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
CATALOGUE SUR DEMANDE. - LIVRAISON FRANCO

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVREURIE OBJETS D'ART

**BIJOUTERIE M. LAROUSSE**  
17, rue Villès-Martin, S<sup>ra</sup>-NAZAIRE  
Du Choix - Des Prix  
Remise 5 % à tous Syndiqués

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**  
Maison Louis LANDAS  
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE  
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété  
PAPETERIE. - MAROQUINERIE  
Imagerie et Souvenirs Bretons  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**FOURRURES IDEALES**  
30 % MOINS CHER  
parce que frais généraux nuls  
QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même  
Bretagne : Jean GEORGES  
57, rue Ville-Pépin  
SAINT-SERVAN (L.-et-V.)  
Pierre PERROCHAUD  
Ouest : PAZANNE (L.-L.)

SI TU NE PEUX ETRE UNE ETOILE AU FIRMAMENT, SOIS UNE LAMPE DANS TA MAISON.  
(Proverbe arabe.)

**Assurés sociaux Syndiqués chrétiens**  
Votre DEVOIR et votre INTEREST c'est d'être affiliés à la  
**CAISSE FAMILIALE**  
de la Loire-Inférieure

**Plâtrerie-Décoration Staff - Fumisterie**  
**ANCELIN**  
ENTREPRENEUR  
49, rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone : 117.49

**HORLOGERIE - BIJOUTERIE**  
**G. ROBIN**  
19, rue du Palais, S<sup>ra</sup>-NAZAIRE  
BIJOUX POUR MARIAGES  
Atelier de Réparation  
SES CHOIX SES PRIX  
Réduction 5 % aux Syndiqués

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »  
Le Gérant : FOULON Paul

**ALLEZ A NANTES CHEZ DECRE DÉJEUNER ET FAIRE VOS ACHATS**